

DECISION DU BUREAU N° B27.23

Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

Vu les articles R2194-7 et R2194-8 de la Commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-09-01-00026 du 1^{er} septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu la délibération N°2020.62.5-4 du 8 juin 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et le Président de la CCPO en vertu des articles L. 5211-10 et L 2122-23 du CGCT ;

Vu la décision n°B07.22 du 14/03/2022 attribuant le marché n°2022.05.01 à la société VIZEA pour accompagner la CCPO dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (lot 1) pour un montant de 35 393 € HT soit 42 471.60 € TTC pour la tranche ferme et 3 225.25 € HT soit 3 870.30 € TTC pour la tranche optionnelle qui consiste en la réalisation d'une étude d'opportunité à la mise en place d'une Zone à Faible Emissions mobilité (ZFEm) sur le territoire de la CCPO ;

Vu l'avenant n°1 au marché n°2022.25.01, notifié le 20 février 2023 portant sur l'organisation d'une réunion supplémentaire en comité de gouvernance pour ajuster la stratégie et valider les objectifs en amont de leur présentation aux partenaires de la CCPO ;

Considérant que dans le cadre de cette tranche optionnelle affermie le 30/09/2022, VIZEA a effectué un premier travail en concordance avec les demandes citées dans le CCTP ;

Considérant que la CCPO est adhérente à l'association ATMO, organisme spécialisé dans la surveillance de la qualité de l'air et bénéficie à ce titre d'une expertise de leur part dans le domaine de la qualité de l'air et de leur intervention possible dans la réalisation de l'étude d'opportunité sur la mise en place d'une ZFEm ;

Considérant qu'à ce titre, la CCPO a sollicité ATMO sur le travail fourni par VIZEA afin d'obtenir des observations et éventuels compléments au travail réalisé ;

Considérant que l'intervention d'ATMO à ce stade de l'étude n'était pas mentionné dans le CCTP de la tranche optionnelle ;

Considérant que suite au retour d'ATMO, VIZEA a consacré un temps supplémentaire relatif à la reprise des livrables ;

Considérant que ce travail supplémentaire du bureau d'étude pour reprendre le document est estimé à hauteur de 1 125 € HT ;

Considérant que pour assurer la bonne exécution de la mission du lot n°1, il est nécessaire de proroger le délai d'exécution du contrat au 22 avril 2024, soit une durée supplémentaire de 6 mois ;

Considérant que cet avenant porte la modification du marché autorisée à 4.54% du montant initial du marché.

DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 au marché n°2022.05.01 conclu avec la société VIZEA, située 59 avenue Augustin Dumont - 92240 MALAKOFF,
- **DE DIRE** que le nouveau montant du marché s'élève à :
 - o 36 024 € HT soit 43 228.80 € TTC pour la tranche ferme,
 - o 4 350.25 € HT soit 5 220.30 € TTC pour la tranche optionnelle,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au BP 2023 de la CCPO au chapitre 20,

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

St Symphorien d'Ozon,

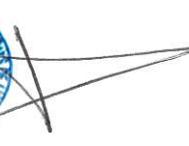
Le 24 /05/2023,

Pierre BALELIO
Président



A blue circular official stamp of the Commune de St Symphorien d'Ozon is partially obscured by a handwritten signature in black ink.

Nicolas VARIGNY
1^{er} Vice-président



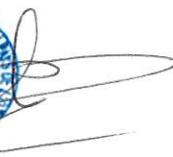
A blue circular official stamp of the Commune de St Symphorien d'Ozon is partially obscured by a handwritten signature in black ink.

Michel BOULUD
2^{ème} Vice-président



A blue circular official stamp of the Commune de St Symphorien d'Ozon is partially obscured by a handwritten signature in black ink.

Mireille BONNEFOY
3^{ème} Vice-présidente



A blue circular official stamp of the Commune de St Symphorien d'Ozon is partially obscured by a handwritten signature in black ink.

Timotéo ABELLAN
4^{ème} Vice-président



Mattia SCOTTI
5^{ème} Vice-président



Jean Philippe CHONE
6^{ème} Vice-président



Mise en ligne le.....2 6 MAI 2023
Certifiée exécutoire le.....2.6.MAI 2023

